

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 10 présents ou représentés : 9

Date de convocation : 22 septembre 2021

Membres Présents : BERTRAND Michel, BOUR Daniel, HEBTING Anny, HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence, HUSSER Marcel, KNIPPER Thomas, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie

Membre Excusé : BALTZER Yannis

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la dernière séance du conseil municipal et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le projet de construction de la salle communale.
- 3) Acquisitions de terrains dans le cadre d'alignements de voirie
- 4) Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent technique chargé du nettoyage des bâtiments
- 5) Vente de matériels appartenant à la commune
- 6) Divers

1^{er} point à l'ordre du jour :

- Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 31/08/2021 qui est adopté à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme HEBTING Anny

Délibération n° DCM 2021-030**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****2^e point à l'ordre du jour : Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le projet de construction de la salle communale.**

La commune de Ringendorf souhaite construire une nouvelle salle polyvalente et démolir la salle existante.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour les phases de conception, de travaux et de garantie. Le maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a déjà été attribué au Cabinet KELLER Claire de Wingen sur Moder par délibération du 1^{er} juillet 2019.

Suite aux travaux de la commission Ad'Hoc, le maire a lancé une consultation le 3/08/2021 pour un Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage concernant le projet de construction de la salle. Trois offres nous sont parvenues émanant des sociétés Embase, Kardham et MP Conseil qui ont été présentées au conseil municipal dans sa séance du 31/08/2021. Suite aux observations formulées par les conseillers lors de cette réunion, le maire a demandé aux 3 sociétés des aménagements visant à réduire le tarif journalier d'intervention et prendre en compte l'objectif de réduction global de l'avant-projet de 200 000 €.

Le maire informe les conseillers des retours reçues et fait un point récapitulatif des différentes offres. Il souligne la qualité de l'offre de MP Conseil autant en terme tarifaire que de références et compréhension du besoin de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le principe de réalisation de cette opération,
- **autorise** le maire ou son représentant à attribuer le marché AMO, et à signer les différents documents et marchés à intervenir en vertu de la délibération du 28/05/2020, donnant délégation au maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, article 4.
- **dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2021-031**3. Domaines et patrimoine****3.1 Acquisitions****3^e point à l'ordre du jour : Acquisitions de terrains dans le cadre d'alignements de voiries**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des moutons, une parcelle de terrain de 0.25 ares appartenant à M. TEUTSCH Jean-Claude domicilié au 1 rue d'Ettendorf à RINGENDORF serait à acquérir par la commune pour élargir l'actuelle voirie. L'établissement d'un procès-verbal d'arpentage sera à réaliser pour matérialiser la division de la parcelle cadastrée section 3, parcelle 20 dont les frais seront à la charge de la Commune de Ringendorf. Le prix d'acquisition de la parcelle de 0.25 ares, issue de cette division a été fixé à 1 €.

Dans le cadre de l'opération d'alignement de voirie de la rue d'Ettendorf menée en 2007, il reste 2 parcelles cadastrées : section 2, parcelles 115/32 de 0.01 ares et 117/32 de 0.04 ares à acquérir par la commune auprès de M. GRESSIER Olivier domicilié au 1 rue des vergers à RINGENDORF. Le prix d'acquisition de l'ensemble a été fixé à 1 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide** d'acquérir auprès de M. TEUTSCH Jean-Claude la parcelle de 0.25 ares, issue de la division parcellaire de la parcelle d'origine cadastrée section 3, parcelle 20 au prix de 1 €,
- **décide** de prendre en charge les frais d'arpentage liés à la division parcellaire de la section 3 parcelle 20,
- **décide** d'acquérir auprès de M. GRESSIER Olivier les parcelles cadastrées : section 2, parcelles 115/32 de 0.01 ares et 117/32 de 0.04 ares pour un prix net vendeur de 1 €,
- **décide** de prendre en charge les frais notariaux liés à la transcription de ces opérations,
- **autorise** le maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4^e point à l'ordre du jour : Modifications de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent technique chargé du nettoyage des bâtiments.

Cette décision a été ajournée.

Délibération n° DCM 2021-032

3. Domaines et patrimoine

3.2 Aliénations

5^e point à l'ordre du jour : Vente de matériels appartenant à la commune

- V le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.22 qui prévoit que le Maire peut par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
- Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de vendre le matériel listé ci-dessous issu de la salle polyvalente qui est destinée à être démolie.

	Quantité au 29/12/2019	A conserver par la commune	Quantité à vendre	Prix unitaire de vente € TTC
Bar salle + becs + refroidisseur + groupe	1		1	350,00
Bar salle + becs + refroidisseur sans groupe	1		1	200,00
Chambre froide, porte, cabine sans groupe	1		1	200,00
Cireuse	1		1	70,00
Friteuse	1		1	60,00
Hotte (vérifier s'il y a un moteur)	1		1	150,00
Laveuse	1		1	70,00
Chaises	500	60	440	10,00
Tables Brasserie	47	10	37	15,00
Tables Hiller	55	10	45	50,00
Assiettes creuses	277		277	0,50

Assiettes Dessert	416	60	356	0,50
Assiettes Plates Anciennes	91		91	0,50
Assiettes Plates Nouvelles	460	60	400	0,50
Egouttoirs Diff Grandeurs	2		2	2,00
Saucières inox	8		8	1,00
Tasses + sous-tasses	498	60	438	0,50
Verres à Ballons	633	60	573	0,25
Verres à bière 0,25	332	60	272	0,25
Verres flutes	177	60	117	0,25
Verres Météor	60		60	0,25
Couteaux	530	60	470	0,10
Cuillère à café	590	60	530	0,10
Cuillère à soupe	253	60	193	0,10
Fourchettes	570	60	510	0,10
Louches	23		23	2,00

La liste des matériels à vendre et les conditions de la mise en vente seront diffusés via le bulletin communal. En cas de surnombre de candidatures, l'ordre d'arrivée des propositions sera privilégié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **prend acte** de la proposition du maire et approuve la liste de matériel proposée à la cession ainsi que le prix unitaire de vente fixé,
- **charge** le maire d'organiser la vente,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Point divers :

Marquages au sol et signalisation routière

M. BERTRAND, adjoint en charge de la voirie, expose que suite aux travaux à la rénovation des conduites d'eau potable et d'assainissement rue de Kirrwiller et rue de la bergerie, les marquages au sol sont à refaire.

Divers marquages complémentaires et signalisation routières sont à réaliser pour améliorer la sécurité routière dans la commune.

Un devis détaillé de la société Signaux Girod a été étudié concernant ces points et sera approuvé après avis du centre technique de la Communauté Européenne d'Alsace.

Prochaines réunions

La Commission voirie se réunira **le 14 octobre 2021 à 20h en mairie**

Le Conseil Municipal se réunira **le 27 octobre 2021 à 20h en mairie**

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis (absent)	BOUR Daniel	HUNTZIGER Laurence	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	KOWALIK Gregory	WILT Rose-Marie	